

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

PROGRAMME RÉGIONAL DE CARTOGRAPHIE DE LA FERTILITÉ DES SOLS EN AFRIQUE DE L'OUEST-GUINÉE (PRCFS)

Avis d'Appel d'Offre National (AAON) Avis d'Appel d'Offres National – Cas sans pré qualification

Le Ministère de l'Agriculture à travers le Programme Régional de Cartographie de la Fertilité des Sols (PRCFS) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026 des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition d'**équipements de terrain, matériels de Labo et réactifs de laboratoire SENASOL**, au compte du Service National des Sols (SENASOL) en lot unique, dans un délai de **trente (30) jours**.

LOT unique: Acquisition d'équipements et réactifs de laboratoire du SENASOL

La participation à cet appel d'offre national ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres national ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Programme Régional de Cartographie de la Fertilité des Sols, E-mail : farinya2@gmail.com +224 622 12 14 39 et auprès du Spécialiste en Passation des Marchés (SPM), Conakry, Guinée Tél : + (224) 612 80 74 99 E-mail : doumbouyafakoly72@gmail.com ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au Jeudi de 9H à 16H30 mn et le vendredi de 9H à 12H.

Les exigences en matière de qualification sont : (Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées).

Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de : **Cinq Million de Francs Guinéens (5 000 000 GNF)**. Le montant est réparti comme suit :

- 50% au compte N°41 110 71 « Receveur central du trésor » ;
- 30% au compte N° 201 1000 407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
- 20 % au compte de l'UGP.

Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats après présentation des reçus de versement.

Les offres physiques sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-dessus au plus tard le **30 Septembre 2026 à 10h 30 mn**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : Guinée-Conakry-Commune de Kaloum - Almamy dans la salle de réunion du Ministère de l'Agriculture, **Le 30 Septembre 2026 à 11H 00**.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxe du marché versé sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret **D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020**, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'**Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020** portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **Cinquante-deux millions (52 000 000 GNF)**. Cette garantie demeurera valide pendant **trente (30) jours** après l'expiration de la durée de validité de l'offre.

Les offres devront demeurer être valable pendant une durée de **Cent quatre-vingt (180) jours** à compter de la date limite de soumission.

Conakry le 28 Août 2026

Le Coordonnateur



Alseny BANGOURA